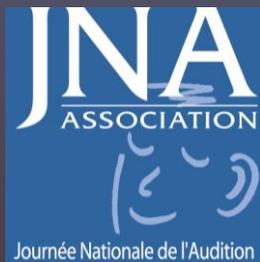


La surdité : KESAKO ?



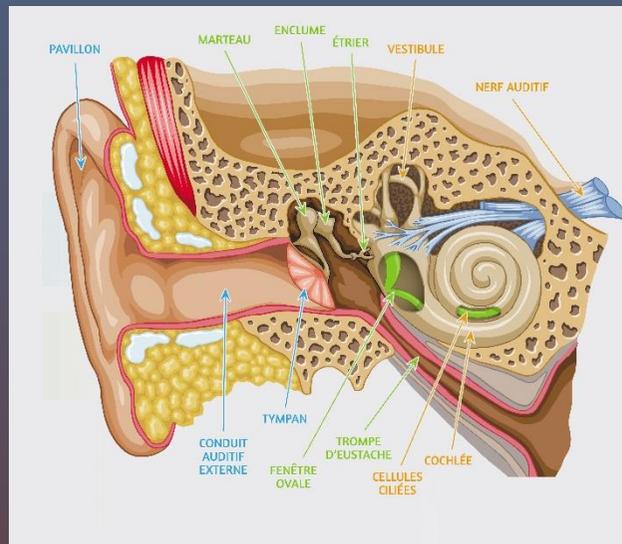
L'Entente Etudiante



L'audition

L'audition, c'est la faculté de percevoir les sons.
Le son suit le chemin suivant :

- Oreille externe :
Le son atteint le **pavillon**, passe par le **conduit auditif** et atteint le **tympan**.
- Oreille moyenne :
Le son passe par les osselets, composés du **marteau**, de l'**enclume** et de l'**étrier**.
- Oreille Interne :
L'information atteint la **cochlée** composée de **cellules ciliées**.
Il y a une transmission nerveuse par le nerf auditif.
- Les cellules ciliées sont vulnérables et **ne se régénèrent pas**.
- Leur perte provoque :
 - **Baisse d'audition**.
 - Sensibilité plus importante aux sons forts, donc une **compréhension plus difficile** surtout dans le **bruit**.



La surdité

- La **surdité** est une altération de la perception des sons.
- Elle est le plus souvent due à l'**âge**.
- La perte se situe surtout sur les **fréquences aiguës**.
- C'est un phénomène "**invisible**" et **progressif**.
- La baisse auditive se traduit par des signes :
 - Faire souvent **répéter** son entourage
 - Avoir du mal à entendre et à comprendre au **téléphone**.
 - Augmenter le son de la **télévision** pour mieux comprendre.
 - Les **conversations de groupes** deviennent **difficiles**.
- Une surdité **prise en charge** rapidement permet de maintenir une **vitalité** et d'améliorer les **interactions sociales**.

Protection de l'audition

Afin de protéger son audition des bruits néfastes, il existe différentes solutions. Il est conseillé d'adopter certaines habitudes :

- **S'éloigner** des **sons forts**.
- **Éviter** les **écoutes prolongées** et à **haute intensité**.
- Faire des "**pauses auditives**".
- Porter des **protections auditives**.

Il existe plusieurs types de protections auditives :

- Des **bouchons** en mousse.
- Des **bouchons moulés** à l'oreille.
- Des **casques de protection**.

Certains protections présentent des filtres permettant de ne pas modifier la qualité de l'écoute musicale ou de la parole.

Penser à contrôler régulièrement l'audition : tous les 5 ans à partir de 45 ans puis tous les deux ans après 60 ans. Les tests auditifs sont souvent gratuits chez les audioprothésistes.



L'appareillage auditif

L'appareillage auditif est une alternative aux problèmes de compréhension et d'isolement social.

Le patient malentendant va suivre le parcours de soins suivant :

- Consulter un médecin généraliste qui vous orientera vers un médecin ORL.
- Se rendre chez un **ORL** pour :
 - **Diagnostiquer** la surdité.
 - Prescrire éventuellement des **appareils auditifs**.
- Se rendre ensuite chez un **audioprothésiste** pour :
 - **Choisir** l'(les) appareil(s) (la forme et la gamme).
 - **Adapter** progressivement l'(les) appareil(s) au fil des semaines.
 - **Acquérir** la **manipulation** et l'**entretien** de l'(des) appareil(s).
 - Avoir un **suivi régulier** jusqu'à la fin de vie de l'appareil.

Le choix, la délivrance, l'adaptation et le suivi de l'appareillage auditif sont compris dans le prix de l'appareillage.



Communication avec le malentendant

La surdité étant un handicap, nous nous devons également de nous y adapter en adoptant des attitudes permettant au malentendant de mieux nous comprendre.

Voici quelques conseils :

- Être **en face** et à la même hauteur que le malentendant.
- Bien **articuler** et parler **clairement**, il est inutile de crier.
- Accompagner la parole par des **gestes**.
- Être dans un endroit **éclairé**.
- **Attirer l'attention** de la personne avant de lui parler.
- Être dans un endroit calme et donc éviter si possible d'avoir du bruit autour.
- Avoir une bouche dégagée et un **visage expressif**.
- Répéter en **reformulant** autrement la phrase.

PREVENTION
PROTECTION
AUDITION
APPAREIL

